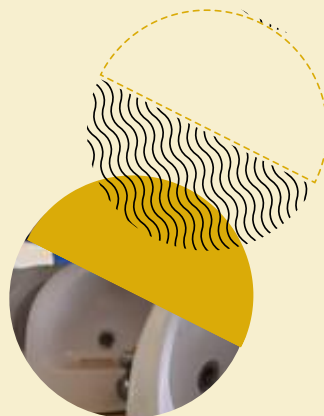


LES PLATEFORMES DE RÉEMPLOI DE PRODUITS, ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIAUX DU BÂTIMENT

État des lieux, flux et modalités de fonctionnement

Résultats d'enquête 2025



Avant-propos



Cette étude a été réalisée par la CERC Nouvelle-Aquitaine, grâce au soutien technique et financier de **ses membres**, et plus particulièrement de la **Région**, et de **l'ADEME**. Elle a été validée dans le cadre d'un groupe de travail composé de la DREAL, la Région et l'ADEME, mais aussi des membres de la CADRESS, des fédérations régionales du Bâtiment et de plusieurs plateformes de réemploi.

Elle a également bénéficié d'un appui de la **CADRESS (Coopération néo-Aquitaine pour la Déconstruction et le Réemploi dans l'ESS)** et de l'Agence de Développement et d'Innovation de Nouvelle-Aquitaine (ADI).

Contacts :

Alicia GORY - 05.56.37.03.07 - a.gory@cerc-na.fr

Sébastien PERRUCHOT - 05.47.47.62.43 - bordeaux@cerc-na.fr

Les travaux de la CERC Nouvelle-Aquitaine s'inscrivent dans les actions de structuration des filières de réemploi en Nouvelle-Aquitaine, soutenues par l'ADEME et la Région.

Ils s'articulent notamment avec des actions plus spécifiques menées par **IDRE** (modèle économique des plateformes de réemploi, accompagnement des porteurs de projets, développement d'une plateforme numérique de matériaux de réemploi...) et **ODÉYS** (Midis circulaires, organisation d'événements thématiques et partages de ressources...).

Pour en savoir plus : www.idre-dc.org et www.odeys.fr

Sommaire

À retenir...



Périmètre de l'enquête → page 6



Identification des installations → page 10



Modalités d'accès aux plateformes → page 14



Gestion des flux → page 20



À retenir...

- Le **réemploi de PEMB*** est une **activité relativement récente**. Les deux-tiers des plateformes recensées ont développé cette activité il y a moins de 5 ans. Tous les départements néo-aquitains comptent désormais une ou plusieurs plateformes de réemploi de PEMB opérationnelle. La Gironde, les Pyrénées-Atlantiques, la Dordogne et la Vienne se distinguent des autres départements par un nombre plus important.
- Des plateformes sont gérées par des professionnels du BTP ou de la **déconstruction**, d'autres sont administrées par des entreprises **d'insertion** ou des professionnels de la gestion des déchets. Elles appartiennent souvent à **l'économie sociale et solidaire**. Enfin, certaines se sont spécialisées dans des **matériaux anciens à forte valeur patrimoniale**. Elles recouvrent des profils d'acteurs bien spécifiques : brocantes, antiquaires, restaurateurs de patrimoine ancien...
- **La couverture géographique de la région reste encore très modeste** mais sera amenée à se renforcer dans les années à venir. Une dizaine de projets à différents stades de maturité ont été identifiés. La mise en place de la REP PMCB (responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du Bâtiment) contribue à soutenir ce type d'activité à travers des appels à projets dédiés ou favorisant les chantiers intégrant du réemploi.

* PEMB = produits, équipements et matériaux de construction du Bâtiment

En 2024...

49 plateformes de réemploi de PEMB
(mono-filières ou multi-filières) *contre 46 en 2022*
dont 13 spécifiques aux PEMB anciens et/ou à forte valeur patrimoniale

54% réceptionnent au moins 9 des 11 familles de PEMB
gros œuvre, revêtements de sols, cloisons, sécurité incendie, électricité...
contre 63% en 2022

34% plateformes nécessitent une adhésion pour déposer et/ou acheter des PEMB
contre 37% en 2022

1 000 m² de surface moyenne de stockage des PEMB
mais un chiffre très variable selon les plateformes
contre 740 m² en 2022

À retenir...

- Les plateformes de **réemploi de PEMB sont hétérogènes** : gammes de produits proposées, stocks, surfaces de stockage, horaires d'ouverture, conditions d'accès... Elles mêlent des « ressourceries/recycleries généralistes » et des plateformes dédiées à l'univers du Bâtiment, cherchant à garantir la qualité et la traçabilité des produits, mettant en œuvre des procédures plus formalisées et travaillant avec des acteurs locaux pour développer leur activité.
- Plus de **750 emplois, à temps-plein ou partiel**, sont mobilisés pour faire fonctionner ces activités de réemploi de PEMB. Elles s'appuient, aujourd'hui, en partie sur du bénévolat, du personnel en insertion au côté des effectifs en CDI ou CDD.
- La moitié des plateformes éprouvent des difficultés pour **capter et écouler les produits réceptionnés** pour certaines catégories de produits. Elles doivent travailler en amont sur les apports de PEMB, tant sur **les aspects de qualité que sur la régularité**. Ces apports dépendent, notamment, des chantiers de déconstruction du territoire et des cahiers des charges des maîtres d'ouvrages en matière de dépose soignée. Par ailleurs, l'activité des plateformes peut **nécessiter des surfaces de stockage** assez importantes.
- **Le modèle économique est fragile, mais les plateformes se professionnalisent** sur de nombreux aspects afin de répondre aux demandes. Les axes de développement relevés portent sur les questions assurantielles, le reconditionnement et la remise en état des produits, les prix de vente, la mise à disposition de catalogue des produits disponibles en temps réel, ou la traçabilité des PEMB.

En 2024...

756 emplois mobilisés, *contre 511 en 2022*
dont 25% en CDI/CDD, 23% en insertion...

... et de nombreux bénévoles impliqués dans la gestion des recycleries/ressourceries

937 tonnes de PEMB récupérés (a minima)
contre 650 en 2022

540 tonnes de PEMB revendues (a minima)

40% des plateformes ont mis en place un système de suivi des flux entrants et de contrôle des PEMB

54% des plateformes éprouvent des difficultés pour vendre leur PEMB, *contre 62% en 2022*

Objectifs & méthodologie

Durée : du 1^{er} juillet au 30 septembre 2025

Modalités d'enquête : e-mail et téléphone

Nombre de structures cibles interrogées : 176

Nombre de structures ayant répondu : 54 dont 15 hors champs

Nombre de plateformes de réemploi retenues dans l'étude :

61 dont

- 32 répondants
- 11 réponses estimées (à partir de la campagne d'enquête de 2023)
- 12 projets

Un **annuaire qualifié** des plateformes de réemploi est disponible sur le site de la CERC (www.cerc-na.fr)



page 6



Scannez ou cliquez

Périmètre de l'enquête



→ Connaître les plateformes de réemploi de produits, équipements et matériaux de construction

Cette étude a pour objectif de **recenser et de mieux connaître les plateformes de réemploi des produits, équipements et matériaux de construction du bâtiment (PEMB)**. Elle s'appuie sur une enquête menée entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2025, poursuivant le travail réalisé pour la première fois en 2023.

Le périmètre initial de l'enquête comptait **176 structures « cibles »** : matériauthèques, ressourceries, recycleries ou plateformes de réemploi. **54 structures ont répondu à l'enquête**. Certaines se sont révélées être en dehors du périmètre étudié des PEMB. D'autres n'ont pas souhaité faire partie de l'analyse. Leur activité liée au secteur du Bâtiment était soit minime, soit elle revêtait un caractère bien spécifique : matériaux anciens d'époque à forte valeur patrimoniale.

61 plateformes ont été retenues comme entrant formellement dans le périmètre de l'étude. Pour celles-ci, **le taux de réponse au questionnaire est de 52%**. Le taux de représentativité des réponses s'élève à 69% une fois prises en compte les estimations réalisées grâce à la campagne d'enquête précédente. Les plateformes à l'état de projet lors de l'enquête, ne figurent pas dans le recensement. Enfin, la complétude des informations collectées est variable selon les plateformes, en fonction des outils de suivi et de reporting à leur disposition.



→ Plateformes de réemploi de PEMB : des acteurs divers et des terminologies différentes pour un même vocable

Les recycleries et ressourceries collectent des biens ou des équipements pour les revendre, ou bien récupérer les composants et matériaux afin de les orienter vers des filières de recyclage. Elles peuvent aussi contrôler, réparer les produits, ou les assembler pour leur donner un nouvel usage. Le terme de **matériauthèque** est parfois utilisé pour désigner des recycleries. Les recycleries peuvent être spécialisées dans un seul secteur d'activité, comme le bâtiment. En revanche, les ressourceries sont multi-filières : jouets, bricolage, mobilier, textile...

Les plateformes de réemploi jouent un rôle similaire aux recycleries et ressourceries mais elles proposent des volumes plus importants et des gammes de produits de réemploi plus larges. Elles s'adressent, plus particulièrement, aux professionnels de la construction et se présentent sous deux formes : physique et/ou numérique (type marketplace). Certaines plateformes peuvent avoir une existence juridique propre. D'autres sont des extensions d'activité d'entreprises du Bâtiment, de professionnels du déchets ou d'acteurs de l'économie sociale et solidaire.

***NB :** Le terme générique de « plateforme de réemploi » sera utilisé indifféremment au cours de l'étude pour désigner les recycleries, ressourceries, matériaux ou plateformes de réemploi.*

Définitions & terminologies

LE RÉEMPLOI* désigne « toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui **ne sont pas des déchets** sont **utilisés de nouveau pour un usage** identique à celui pour lequel ils avaient été conçus. ». Un produit de réemploi est donné ou vendu par son propriétaire initial à un tiers, qui a priori lui donnera une seconde vie.

LA RÉUTILISATION* concerne toute opération par laquelle des substances, matières ou produits, **qui sont devenus des déchets, sont utilisés de nouveau. Le réemploi et la réutilisation se distinguent ainsi par le passage, ou non, par le statut de déchets.** La réutilisation implique une préparation à la réutilisation.

LE SURCYCLAGE, ou « Up-cycling » fait référence à un processus de transformation pour obtenir un nouveau produit, de qualité supérieure, à partir des composants d'un ou plusieurs anciens produits. Il n'existe pas de définition réglementaire de cette activité, qui peut néanmoins être exercé sur des plateformes de réemploi et/ou de réutilisation.

Les structures de production d'articles d'ameublement à partir de déchets de bois ou de mobiliers, sont, par exemple, exclues du périmètre de l'étude.

*Source : article L514-1-1 du code de l'environnement

Typologies de plateformes de réemploi

Les plateformes de réemploi de PEMB retenues sont uniquement celles disposant d'un **LIEU PHYSIQUE DE STOCKAGE**. Les plateformes numériques ne font pas partie du périmètre de l'étude.



Ce sont des plateformes **GÉNÉRALISTES** (multi-filières) ou bien **SPÉCIALISÉES** dans le Bâtiment : gros œuvre, second œuvre. Il peut s'agir de ressourceries, recycleries, matériauuthèques, plateformes de réemploi, centres de démantèlement... Elles peuvent être à destination des professionnels du BTP ou bien des particuliers. Les structures spécialisées dans des **PRODUITS ET MATÉRIAUX ANCIENS À FORTÉ VALEUR PATRIMONIALE** ont été recensées mais n'ont pas été incluses dans l'analyse des plateformes de réemploi (superficie, flux...).

Catégorie 1

Catégorie 2

Catégorie 3

HORS PÉRIMÈTRE : les activités de collecte de produits et matériaux de construction destinés à être transformés (ou les détourner de leur usage) afin de créer du mobilier, des aménagements intérieurs/extérieurs ne sont pas prises en compte. De même, **les centres de tri et de démantèlement, notamment de menuiseries, ne sont pas dans le périmètre, exceptés s'ils proposent des PEMB pour du réemploi**. Les sites temporaires dans le cadre de chantier déconstruction ne sont pas pris en compte.



→ Des plateformes de réemploi répertoriées selon trois catégories distinctes

Les professionnels en mesure d'assurer la collecte et la revente de PEMB sont relativement nombreux. Les terminologies utilisées (ressourceries, recycleries, matériauuthèques, plateformes, revendeurs spécialisés...) ne sont pas apparues les plus pertinentes pour les répertorier. Pour plus de lisibilité, **la typologie « ad-hoc » suivante a été construite par la CERC** :

- **CATÉGORIE 1** : ces professionnels disposent d'espaces de stockage assez conséquents. **Ils peuvent être spécialisés uniquement dans le BTP mais ce n'est pas toujours le cas**. Leurs services portent sur des gammes de produits assez larges : bois (bastaing, liteaux, planches...), maçonnerie (parpaings, briques...), revêtements de sols (carrelage...), plomberie (tuyaux, raccords...), quincaillerie, etc. Ils s'adressent à des professionnels et des particuliers.
- **CATÉGORIE 2** : ces professionnels proposent des produits relevant de domaines très variés : ameublement, décoration, équipements électriques, bricolage... Ils peuvent aussi fournir des produits, équipements du bâtiment. **Leur gamme est moins étendue. Ce sont très souvent des équipements du second œuvre** (évier, sanitaires, baignoires, robinets, radiateurs...).
- **CATÉGORIE 3** : ces structures (antiquaires, brocanteurs, artisans-restaurateurs de patrimoine ancien...) se sont spécialisées dans des produits et matériaux anciens à forte valeur patrimoniale. Il peut s'agir de toilettes, cheminées anciennes, portes et fenêtres d'époque, radiateurs en fonte... Lors de la campagne 2025, seules 3 plateformes de cette catégorie ont répondu. Leurs réponses ne sont affichées qu'en cas de non-secret statistique (pas moins de 3 réponses).



→ Une décomposition en 11 familles de produits

Les produits, équipements et matériaux de construction de bâtiments (PEMB) sont d'une grande diversité. Dans le cadre de l'étude, ils ont été regroupés en 11 familles différentes et couvrent l'ensemble du Bâtiment (gros-œuvre et second œuvre). Les pavés en pierre, les produits en terre cuite (tommette, tuiles, dalles...) font partie du périmètre. En revanche, les matériels de BTP (outils type pinceaux, visseuses, échelles...) ainsi que le mobilier (tables, chaises...) sont exclus.

Les PEMB réceptionnés sur les plateformes proviennent principalement de trois sources :

- de chantiers de déconstruction après avoir été déposés soigneusement ;
- de chutes de chantier, surplus ou erreurs de commandes ;
- d'invendus.

Dans les deux derniers cas, les produits peuvent a priori être considérés comme neufs.

Familles de PEMB - produits, équipements et matériaux de construction

Gros œuvre

Bardages, bois, tuiles, charpente...

Menuiseries

Portes, fenêtres, serrurerie, volets ...

Revêtements murs & sols

Moquettes parquets, carrelage, lambris ...

Peinture

Peintures, enduits de sous-couche ...

Cloisons, plafonds, planchers, isolation

Dalles plafond, laine de verre, cloisons amovibles ...

Chauffage et climatisation

Convecteurs, VMC, thermostats, pompes à chaleur, chaudières, climatiseurs ...

Électricité et éclairage

Chemins de câble, disjoncteurs, interrupteurs, luminaires, caméras ...

Sanitaire et plomberie

WC, lavabos, douches, robinetterie ...

Aménagements extérieurs

Dalles, portails clôture, caillebotis ...

Sécurité incendie

Robinets d'incendie, détecteurs de fumée, extincteurs à eau ...

Autres équipements

Ascenseurs, escalators, équipements de cuisine professionnels ...

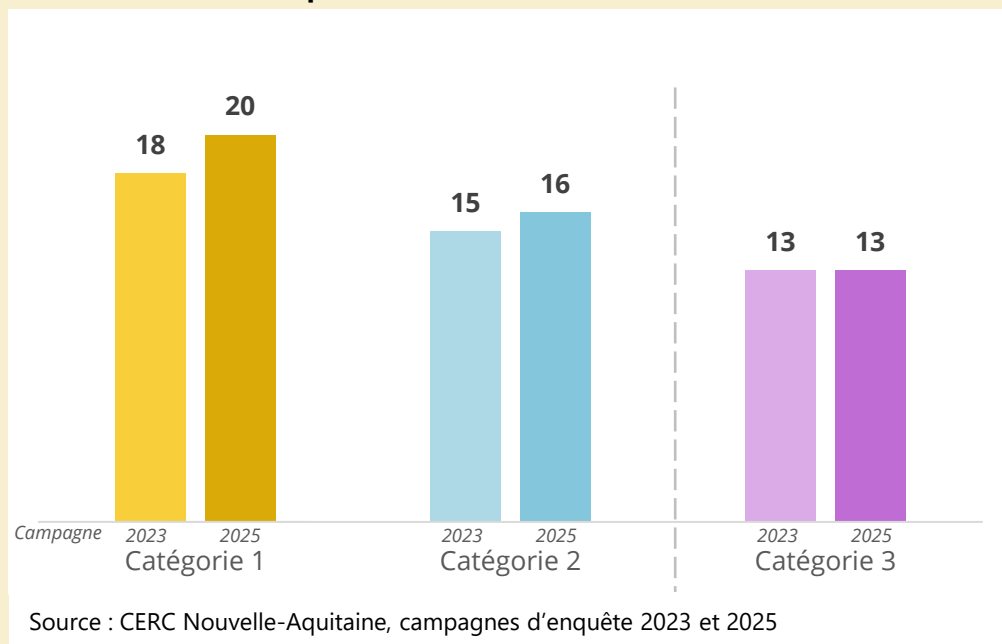
Source : classification CERC Nouvelle-Aquitaine à partir des nomenclatures existantes, principalement *Cycle Up*

Recensement des plateformes de réemploi



→ **49 plateformes de réemploi opérationnelles**
dont 36 pour les catégories 1 & 2

Quel est le nombre de plateformes identifiées ?



NB : 12 projets de création de plateforme ont également été identifiés lors de l'enquête, avec des niveaux de maturité très différents. Certaines plateformes seront prêtes à ouvrir en 2026/2027, tandis que d'autres recherchaient des locaux adaptés.

Seulement 3 plateformes de catégorie 3 ont répondu à l'enquête : ces réponses sont intégrées dans l'analyse d'ensemble. Les données propres à cette catégorie ne sont présentées qu'en cas de non secret statistique (réponse des 3 plateformes).

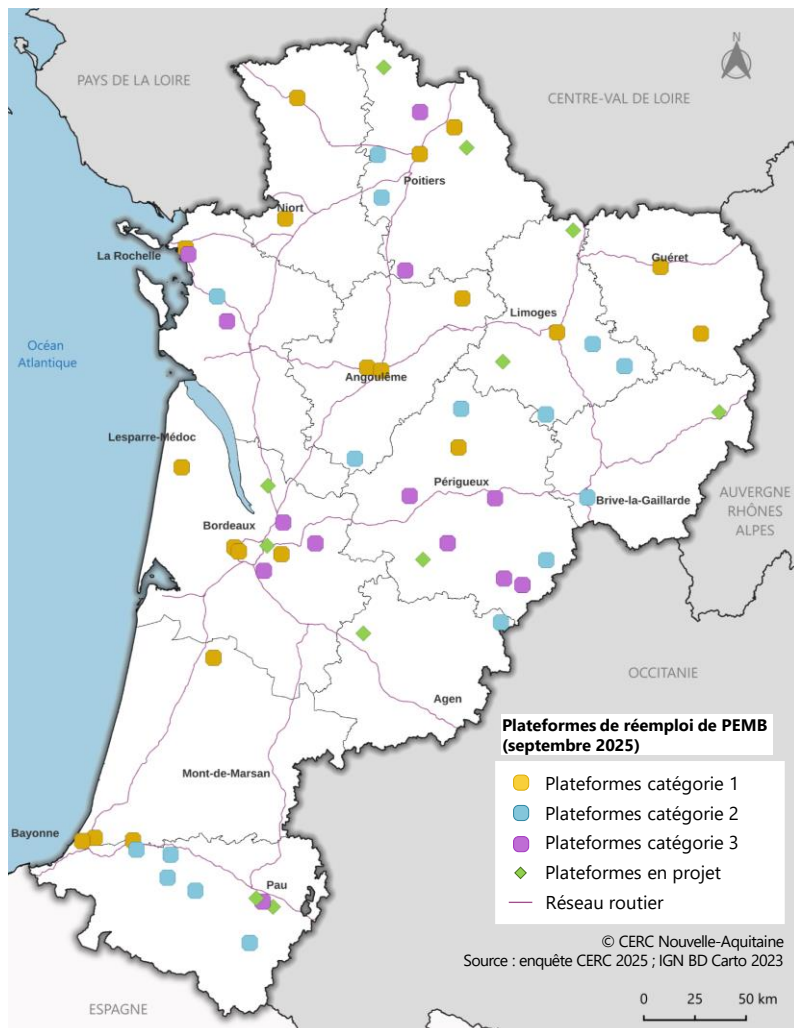
En 2025, les plateformes de réemploi identifiées se répartissent de la manière suivante :

- **20 appartiennent à la « catégorie 1 »** : elles sont portées notamment par 6 entreprises ou associations de déconstruction, 4 matériauuthèques, 3 gestionnaires de déchets, 2 recycleries/ressourceries. Ces plateformes sont accessibles aux professionnels. 5 de ces plateformes sont également gérées par des structures d'insertion par l'activité économique.
- **16 appartiennent à la « catégorie 2 »** : il s'agit notamment de 14 recycleries/ressourceries, 1 association d'insertion et 1 professionnel du BTP. Certaines plateformes souhaitent développer et structurer leur activité de réemploi de PEMB dans les années à venir, tandis qu'il s'agit d'une activité plus complémentaire pour d'autres.
- **13 appartiennent à la « catégorie 3 »** : elles concernent notamment 3 antiquaires, 3 entreprises spécialisées dans la restauration de patrimoine avec une activité de revente des PEMB récupérés, 1 entreprise spécialisée dans la taille de pierres et 1 chantier de construction médiévale.

En 2 ans, 5 nouvelles plateformes ont été identifiées, dont certaines étaient en projet lors de la campagne d'enquête de 2023.



Identification des installations



NB : 1 autre projet de plateforme est en cours mais n'avait pas trouvé de lieu de stockage à la date de l'enquête (Gironde).

Localisation géographique des plateformes

→ Une présence inégale selon les départements

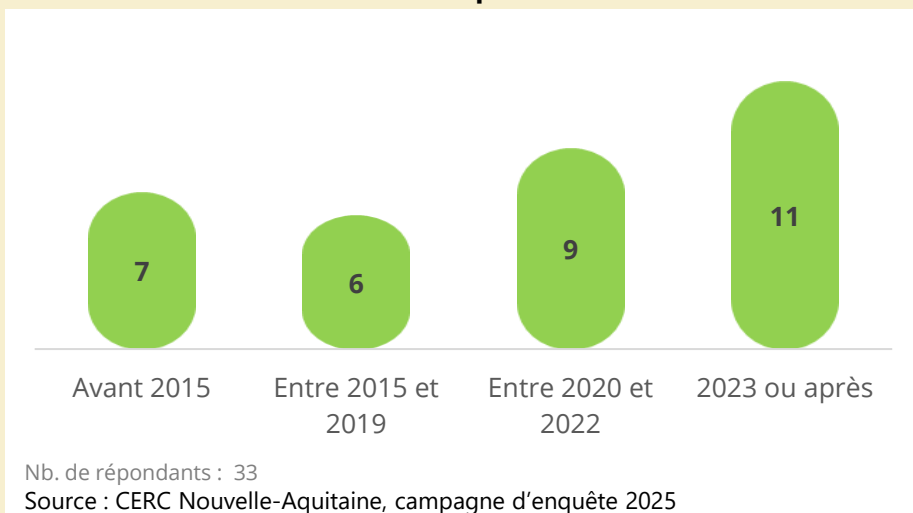
La **totalité des départements** sont « dotés » de **plateformes de réemploi**, avec un plus grand nombre en Gironde (10), dans les Pyrénées-Atlantiques (10), en Dordogne et en Vienne (9).

De nombreuses plateformes se situent en zone rurale, particulièrement celles de catégories 2. Une partie des plateformes sont positionnées à proximité des pôles urbains, facilitant une gestion des PEMB en circuit court. En revanche, les espaces de stockage sont parfois contraints avec des difficultés pour trouver des locaux adaptés, notamment en superficie.

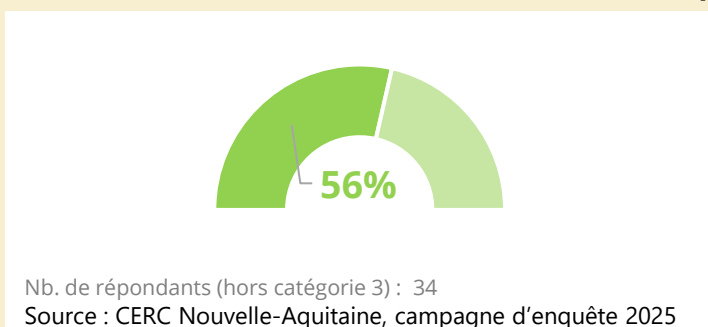
Antériorité des plateformes de réemploi



Quelle est la date de création de la plateforme ?



Avez-vous bénéficié d'aides lors de la création de la plateforme ?



→ Des plateformes de réemploi récentes, bénéficiant majoritairement d'aides à l'investissement

Plus de la moitié des plateformes recensées ont été créées ou ont développé une activité de réemploi spécifique aux PEMB **au cours des trois dernières années**.

56% des plateformes ont bénéficié d'une aide à l'investissement, notamment de l'ADEME et de la Région (par exemple, appel à projet « RRR » pour des solutions innovantes pour l'amélioration de la recyclabilité, du recyclage et de la réincorporation des matériaux), des éco-organismes, ou de l'Europe (fonds LEADER - Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale).

Elles ont également pu bénéficier de soutien de collectivités locales (mise à disposition de terrains ou de locaux), d'acteurs privés (fondations et programmes mis en place par des gestionnaires de déchets au niveau national) et de l'État (Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités).

En 2025, 21 plateformes (sur 27 répondantes), soit **78%, déclaraient adhérer à un ou plusieurs éco-organisme dans le cadre d'une REP***. Il s'agit notamment de plateformes ayant d'autres activités (démantèlement de menuiseries, reprise de déchets), ou réceptionnant d'autres familles de réemploi (ameublement, jouet, bricolage et jardinage...).

* Responsabilité Élargie du Producteur



→ **Le réemploi de PEMB, une activité qui s'inscrit dans un ensemble d'activités variées (collecte sur chantier, dépose soignée, sensibilisation...)**

Les ¾ des plateformes de catégorie 1 déclarent avoir au moins une activité connexe au réemploi, soit 15 plateformes. Les activités liées aux opérations réalisées en amont du stockage pour réemploi sont particulièrement fréquentes : collecte sur chantier, dépose soignée... Il s'agit d'un moyen de garantir les sources d'approvisionnement de la plateforme.

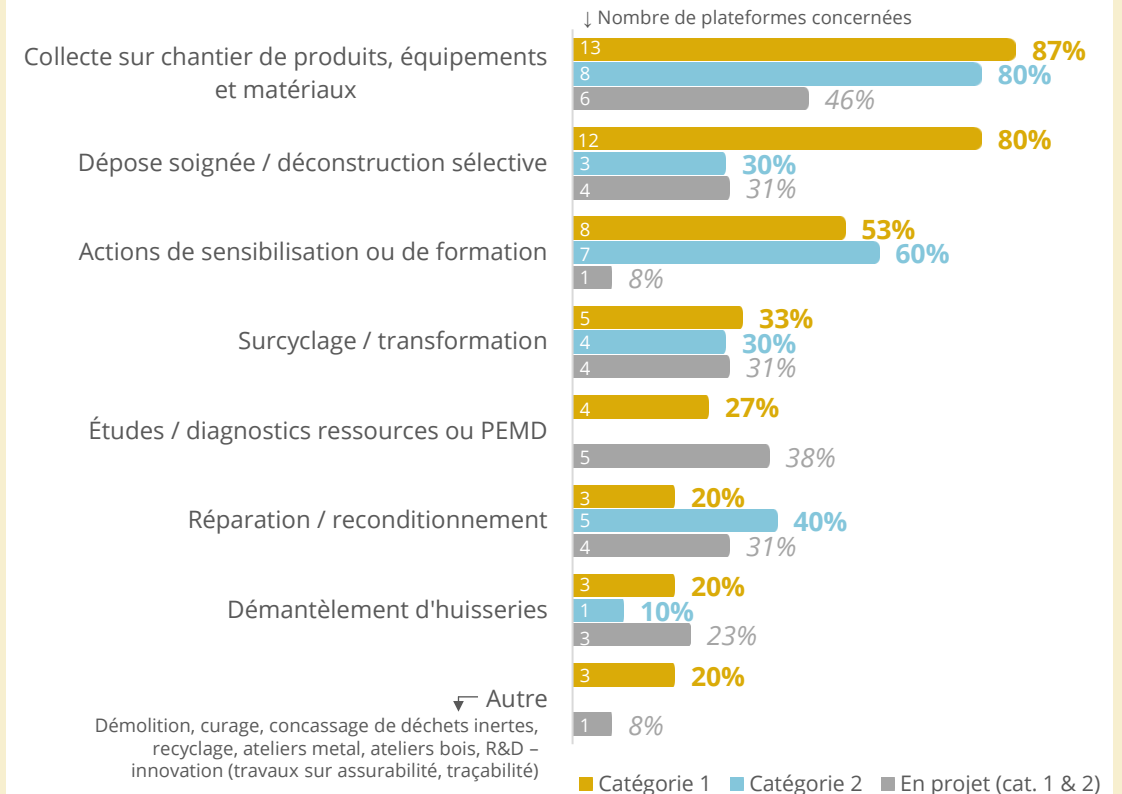
Près des 2/3 des plateformes de catégorie 2 proposent également des services connexes au réemploi, soit 10 plateformes. Les activités les plus présentes sur ces plateformes sont des activités qui peuvent être mutualisées pour d'autres types de flux, ou transversales : collecte sur chantier, qui s'étend souvent au débarras de maisons ou d'ateliers, actions de sensibilisation et de formation, réparation / reconditionnement, et surcyclage / transformation.

Ces activités sont complémentaires au réemploi et viennent **consolider le modèle économique des plateformes**.

13 plateformes ont également déclaré certaines de ces activités comme projet de développement à venir. Les activités les plus envisagées sont la collecte sur chantier (38%), les études / diagnostics ressources (38%), la dépose soignée (31%) et le surcyclage / la transformation (31%).

Activités connexes ou complémentaires

Proposez-vous d'autres services connexes au réemploi ?



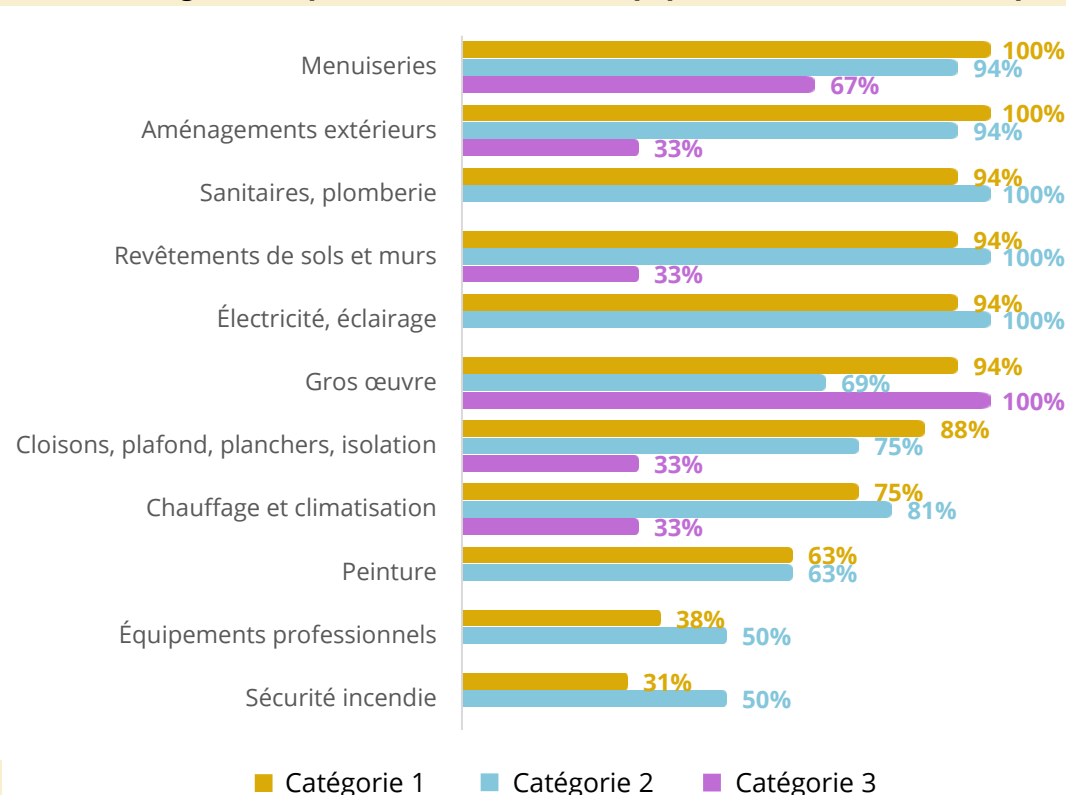
Nb. de répondants : 25 (cat.1 : 15 – cat.2 : 10)

Source : CERC Nouvelle-Aquitaine, campagne d'enquête 2025

Familles de PEMB acceptées sur les plateformes



Quelles catégories de produits, matériaux et équipements du Bâtiment acceptez-vous ?



Nb. de répondants : 35 (cat.1 : 16, cat.2 : 16, cat.3 : 3)

Source : CERC Nouvelle-Aquitaine, campagne d'enquête 2025

→ Les plateformes accueillent une large gamme de produits, équipements et matériaux de construction

Il y a relativement peu de restrictions dans les différentes familles de PEMB acceptées par les plateformes de réemploi. **Les équipements du second œuvre technique** (sécurité incendie, chauffage, climatisation...) sont moins souvent acceptés par les plateformes, notamment celles de catégorie 2.

La capacité des plateformes à s'assurer du bon état de fonctionnement des produits et la nature de la clientèle (professionnels, particuliers) conditionne en partie les différentes familles de produits prises en charge. De même, **l'espace de stockage pour les matériaux de gros œuvre** peut apparaître limitant pour certaines plateformes.

Les plateformes de catégorie 3 se caractérisent par une **spécialisation de flux**, souvent liée à leur caractère patrimonial (gros œuvre et menuiserie en particulier).

Ces réponses sont similaires à celles de la campagne d'enquête 2023. Cela peut notamment s'expliquer par le fait que les plateformes ont des surfaces de stockages relativement stables et n'ont donc pas la capacité d'accueillir plus de PEMB. Inversement, aucune tendance de spécialisation ne se dégage par rapport à la précédente campagne d'enquête.



→ Une structuration des protocoles de contrôle qualité, de traçabilité et de garanties au cœur de la professionnalisation des plateformes de réemploi

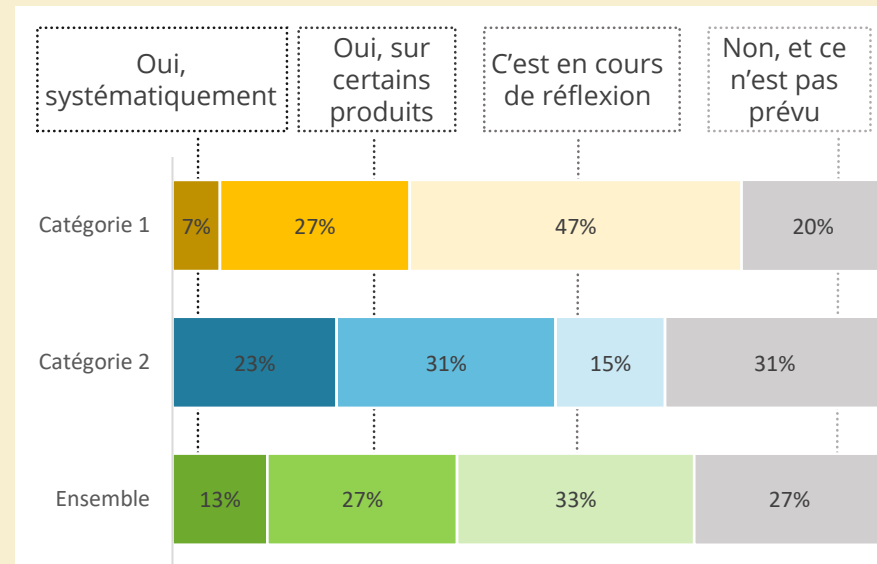
40% des plateformes déclarent avoir mis en place des protocoles de contrôle qualité, des process de traçabilité ou des garanties sur les produits, que ce soit de manière systématique ou ponctuelle. Ces protocoles sont très variables d'une plateforme à une autre :

- **La traçabilité** est généralement assurée pour des besoins de gestion (suivi des apports et des ventes). Un travail de **caractérisation** plus fin peut néanmoins être réalisé (date de pose initiale, caractéristiques du produit, modalités de transport et de dépose...).
- **Le contrôle** à l'entrée n'est pas systématique et est parfois conditionné au temps disponible pour le réaliser. Il peut s'agir d'un contrôle visuel, ou de tests plus poussés, qui peuvent nécessiter une certaine habilitation (électrique notamment), ce qui peut s'avérer limitant pour les structures.
- **Des garanties** peuvent être proposées, à travers des chartes de réemploi à signer, ou des garanties plus traditionnelles de 1 à 3 ans selon les plateformes. 1 plateforme a notamment précisé bénéficier d'une assurance sur l'ensemble de ses matériaux.

La formalisation de ces process participe à **la structuration de la filière et la professionnalisation des plateformes**. Cela explique la part importante des plateformes pour lesquelles ces sujets sont en cours de réflexion (33% au global). Cela est d'autant plus vrai pour les plateformes de catégorie 1, qui ont généralement pour ambition de s'adresser plutôt aux professionnels.

Contrôles des PEMB réceptionnés

Avez-vous mis en place des protocoles de contrôle qualité, process de traçabilité ou de garanties sur les produits, équipements et matériaux du Bâtiment ?



Nb. de répondants : 30 (cat.1 : 15 – cat.2 : 13)

Source : CERC Nouvelle-Aquitaine, campagne d'enquête 2025

Surfaces de stockage exploitées



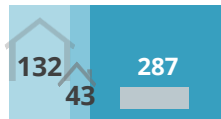
Quelle est la surface de stockage de la plateforme dédiée aux PEMB ? (en m²)

Catégorie 1



MOYENNE
TOTALE :
1 413 m²

Catégorie 2



MOYENNE
TOTALE :
462 m²

 Surface intérieure
 Surface extérieure couverte
 Surface extérieure non couverte

Catégorie 3



MOYENNE
TOTALE :
1 895 m²

Nb. de répondants : 36 (cat. 1 : 16 – cat. 2 : 16 – cat. 3 : 4)

Source : CERC Nouvelle-Aquitaine, campagne d'enquête 2025

NB : certaines valeurs extrêmes ont été corrigées ou supprimées des calculs.

→ Des surfaces de stockage très disparates

Les surfaces de stockage sont très hétérogènes d'une plateforme à une autre. **En moyenne, les plateformes de catégorie 1 ont une surface de stockage totale de plus de 1 400 m², contre 460 m² pour les plateformes de catégorie 2.** Les plateformes de catégorie 3 répondantes, quant à elles, ont des surfaces de stockage conséquentes : en moyenne près de 1 900 m², notamment en raison d'une spécialisation dans les matériaux de gros œuvre.

Pour les plateformes multi-filières, les surfaces allouées au stockage de PEMB représentent en moyenne 1/3 de la surface totale de stockage de la plateforme. Dans le détail, les données déclarées indiquent que :

- la moitié des plateformes de catégorie 1 a des surfaces de stockage de PEMB comprises **entre 500 et 1 200 m²**, avec une surface minimale de 250 m², et une surface maximale de 8 700 m².
- un quart des plateformes de catégorie 2 a des surfaces de stockage dédiées aux PEMB de **moins de 120 m²**, avec un minimum de 16 m², et un maximum de 2 130 m².

La plupart des structures optimisent le rangement des PEMB en privilégiant un stockage en hauteur sur des racks. Pour certaines, **l'espace de stockage disponible impose une gestion des stocks (flux entrants-sortants) très serrée.**



→ Contrat à durée indéterminée, insertion, bénévoles...

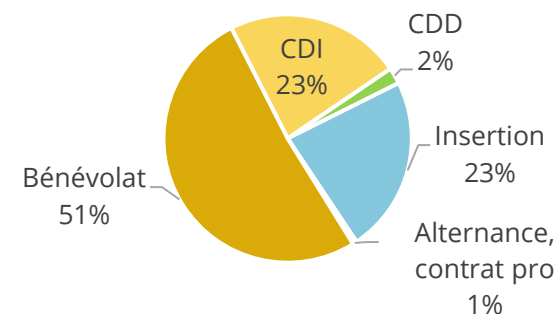
756 personnes étaient impliquées dans la gestion des plateformes de réemploi. 51% d'entre elles étaient des bénévoles, 25% étaient en contrat à durée indéterminée ou déterminée, et 25% étaient des personnes en insertion. Des plateformes fonctionnent sous forme associative et **font appel à des bénévoles pour le quotidien de l'association et/ou pour participer à des projets ponctuels** (manifestation, événements, permanence, collecte, ateliers de bricolage...). Les nombreux bénévoles mobilisés traduisent un certain engouement pour la filière et rappellent le rôle social des structures de réemploi.

À périmètre constant entre les campagnes d'enquêtes, la plupart des plateformes ont des **effectifs stables entre 2022 et 2024**. Néanmoins, 8 d'entre elles ont vu leur nombre de salarié en CDI augmenter (souvent +1). L'évolution du nombre de bénévole est aléatoire : il peut doubler ou être divisé par 5 selon les plateformes. Il n'y a pas de corrélation apparente entre l'augmentation du nombre de personnel en CDI et la diminution du nombre de bénévoles. Au contraire, la plupart des hausses d'effectifs bénévoles sont observées sur des plateformes avec des hausses d'effectifs en CDI.

Les personnes travaillant sur les plateformes sont **polyvalentes**, particulièrement lorsqu'elles sont en charge de la gestion de la plateforme : tâches administratives, accueil des donateurs et des acheteurs, vérification et manutention des PEMB, gestion des stocks et de la traçabilité, mais aussi gestion des assurances et de la communication.

Moyens humains mobilisés

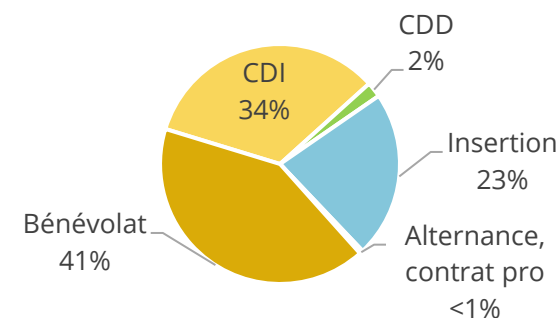
Comment se répartissent les effectifs qui travaillent sur la plateforme ?



Nb. de répondants : 34

Source : CERC Nouvelle-Aquitaine, campagne d'enquête 2025

Combien cela représente-t-il d'ETP ?



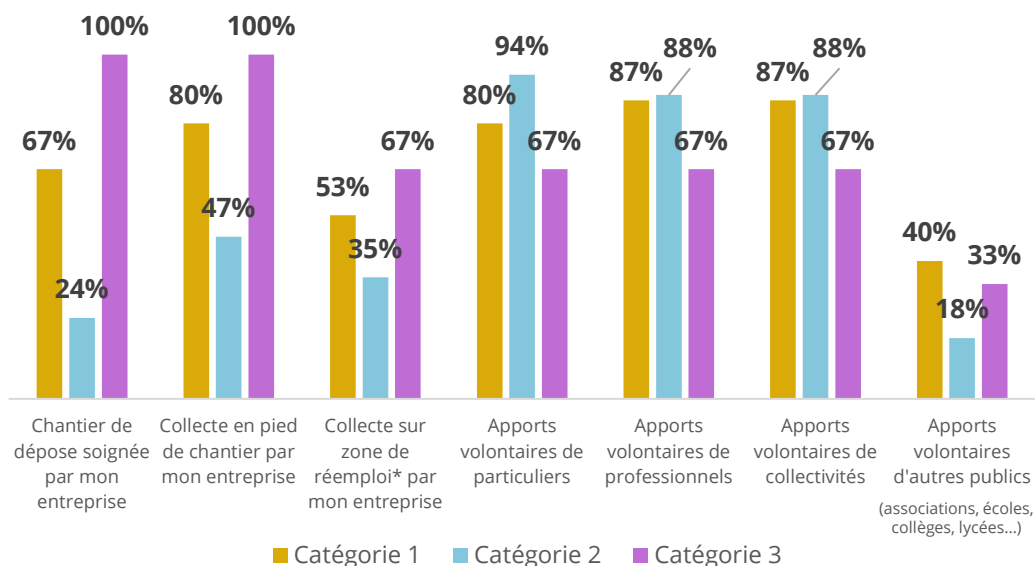
Nb. de répondants : 18

Source : CERC Nouvelle-Aquitaine, campagne d'enquête 2025

Conditions d'accès aux plateformes



Quels sont les apports autorisés sur la plateforme ?



* Caisson / benne de réemploi positionné en déchèterie (la plupart des cas : déchèterie publique) ou chez les distributeurs. Ces collectes sont généralement soumises à convention, notamment à travers les éco-organismes.

Note de lecture : 67% des plateformes de catégorie 1 stockent des PEMB issus de dépose soignée par leurs soins, et 87% d'entre elles sont ouvertes aux apports volontaires des professionnels.

Nb. de répondants : 34 (cat.1 : 15 – cat.2 : 16 – cat.3 : 3)
Source : CERC Nouvelle-Aquitaine, campagne d'enquête 2025

→ Des PEMB provenant de différents canaux : de la dépose sur chantier aux apports volontaires

Les sources d'approvisionnement sont relativement diversifiées pour la plupart des plateformes. 80% d'entre elles accueillent les PEMB de tous les publics en apport volontaire (particuliers, professionnels, collectivités).

Néanmoins, les plateformes de **catégorie 1** se caractérisent par une ouverture plus importante **aux approvisionnements directement sur chantier, ainsi qu'aux apports professionnels**. C'est également le cas des plateformes de **catégorie 3**.

Inversement, les plateformes de **catégorie 2** sont plus tournées vers **les particuliers**. Ces apports peuvent représenter jusqu'à 96% des PEMB réceptionnés, ce qui complique leur traçabilité et leur caractérisation.

Une nouvelle source d'approvisionnement se développe également : celle de la collecte sur les « **zones de réemploi** » présentes sur différents points de reprise de déchets. Certaines plateformes ont établi des conventions leur permettant de récupérer ces gisements afin de les stocker et le remettre en circulation.

Bien que majoritairement ouvertes à tout public en termes de ventes, les plateformes **vendent majoritairement à des particuliers** : au moins 60% des achats sont effectués par des particuliers pour 10 plateformes (sur les 13 répondant à cette question). Les professionnels, lorsqu'ils passent par des plateformes, se dirigent majoritairement vers les plateformes de catégorie 1.



→ Des modalités d'accès variables selon les plateformes

Les apports et les achats peuvent être soumis à des conditions : 4 plateformes nécessitent **une adhésion pour déposer des PEMB**, et 11 plateformes pour en acheter. Le fonctionnement associatif explique en partie cette cotisation.

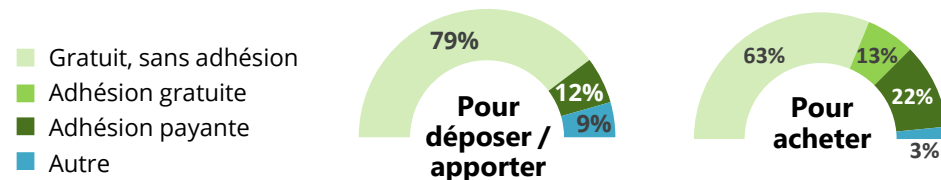
Plus de la moitié des plateformes sont ouvertes moins de 20h par semaine, mais la moitié d'entre elles restent **accessibles sur rendez-vous**. Certaines plateformes, notamment celles de catégorie 1, fonctionnent exclusivement par prise de rendez-vous. Lorsque les personnes qui travaillent sur la plateforme sont occupées par d'autres activités (déconstruction et collecte notamment), ou que la plateforme fonctionne majoritairement grâce à des bénévoles, ce fonctionnement évite de mobiliser une personne à temps complet pour accueillir le public.

Les ressourceries et recycleries multi-flux fonctionnent moins par rendez-vous puisque le lieu est ouvert pour de nombreux types de produits, parfois en continu sur **de grandes amplitudes horaires**.

Le nombre d'heures d'ouverture par semaine est très différent entre les plateformes : quelques-unes sont ouvertes moins de 8h par semaine, et d'autres plus de 40h. **Les plateformes de catégorie 2 privilégient des ouvertures le mercredi après-midi et le samedi** tandis que les plateformes de catégorie 1 sont généralement fermées le week-end. Cette différence s'explique notamment par le fait que les plateformes multi-flux ont plutôt vocation à accueillir des particuliers (mais pas seulement), et les plateformes spécialisées dans la gestion des PEMB sont plus orientées vers les professionnels.

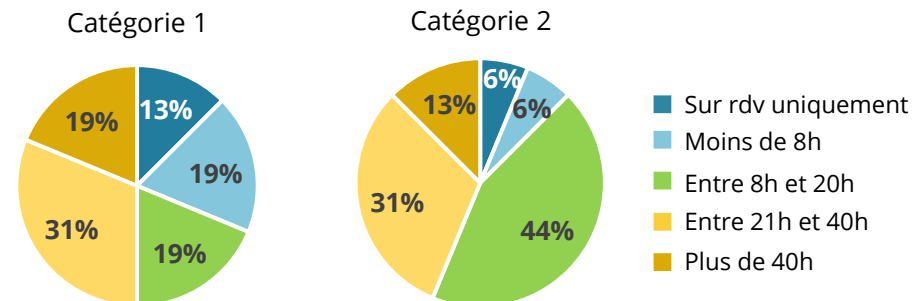
Conditions d'accès

Quelles sont les modalités d'accès à la plateforme ?



Nb. de répondants : déposer / apporter : 35 – acheter : 33
Source : CERC Nouvelle-Aquitaine, campagne d'enquête 2025

Quels sont les amplitudes hebdomadaires d'ouverture ?

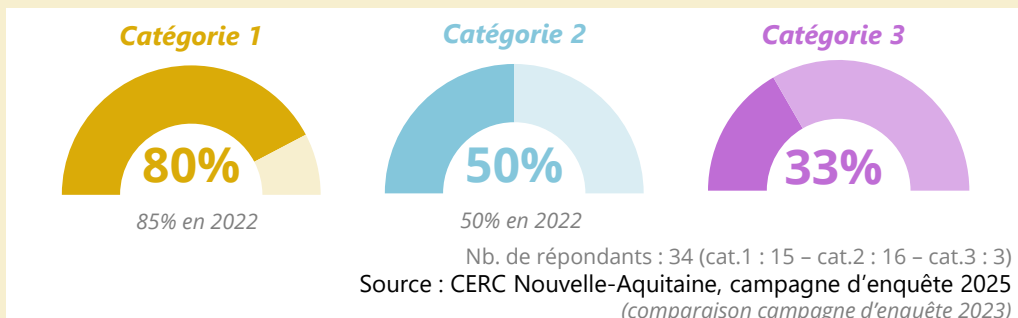


Nb. de répondants : 35
Source : CERC Nouvelle-Aquitaine, campagne d'enquête 2025

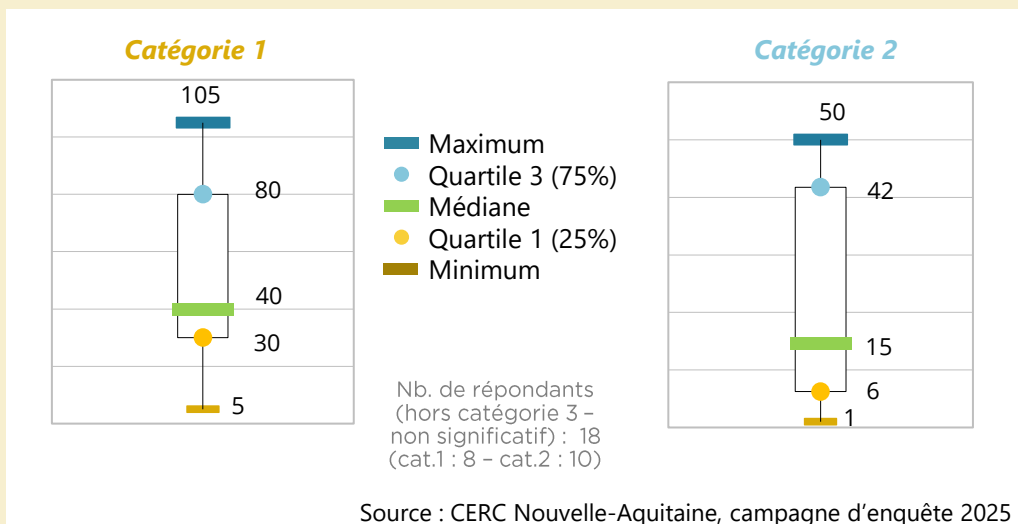
Tonnages réceptionnés sur les plateformes



Disposez-vous d'un suivi des flux entrants ?



Distribution des tonnages accueillis sur les plateformes de réemploi en 2024 (en tonnes)



→ Des tonnages réceptionnés globalement en hausse

Plus de la moitié des plateformes disposent d'un système de suivi des PEMB réceptionnés. C'est plus particulièrement le cas pour 80% des plateformes de catégorie 1, contre seulement 50% des plateformes de catégorie 2 et 33% des plateformes de catégorie 3. Les systèmes de suivi devraient se développer dans les années à venir : 1/3 des plateformes n'ayant pas encore de suivi déclarent travailler dessus, aux côtés du contrôle de qualité et de la proposition de garanties.

La somme des tonnages déclarés par les 18 plateformes répondant à cette question s'élève à **937 tonnes**, dont plus des $\frac{3}{4}$ par les plateformes de catégorie 1 ou 3.

Plus de la moitié des plateformes (53%) indiquent que les tonnages réceptionnés sont en hausse en 2024 par rapport à 2023. Seules 4 plateformes (soit 21%) constatent des apports en baisse. Il n'existe pas de lien automatique entre la surface de stockage et les tonnages entrants.

Les 937 tonnes comptabilisées sont à considérer comme **un minimum**. Seulement la moitié des plateformes ont pu répondre à cette question, notamment en raison de la **logistique** nécessaire au suivi : matériel de pesée, outil de gestion de suivi et mobilisation d'une personne. Les plateformes de réemploi sont plutôt « jeunes » et développent progressivement cette logistique. Par ailleurs, il ne s'agit pas de l'ensemble des tonnages de PEMB réemployés car **des flux transitent d'un chantier à un autre** sans passer par des plateformes de réemploi.



→ Une majorité des tonnages accueillis sont revendus dans l'année

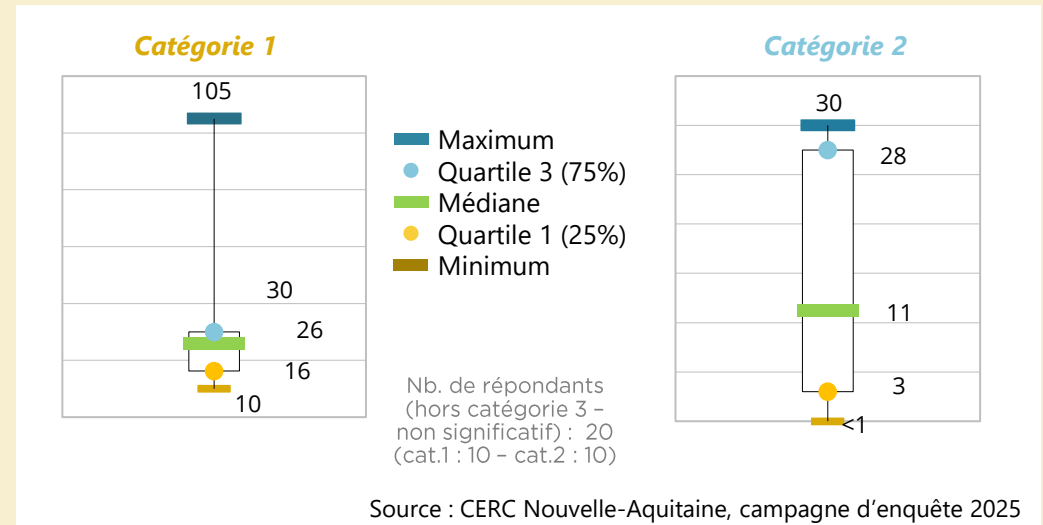
La somme des tonnages vendus déclarés par les 20 plateformes répondant à cette question s'élève à **540 tonnes**. 60% de ces tonnages ont été vendus par les plateformes de catégorie 1. La majorité des plateformes, qu'elles soient de catégorie 1 ou 2, présentent des **ventes annuelles de moins de 30 tonnes**.

Au cours de l'année 2024, **les tonnages vendus par les plateformes de catégorie 1 et 2 correspondent à 70% des tonnages réceptionnés** lors de cette même année. Une partie des PEMB restants seront probablement vendus l'année suivante. Néanmoins, une partie de ces stocks ne trouveront peut-être jamais preneurs : en moyenne, 15% des PEMB sont finalement envoyés en déchèterie. Cette situation incite les plateformes à sélectionner les PEMB entrants en fonction de ceux qui se revendent le mieux.

Deux-tiers des plateformes indiquent que **les tonnages vendus sont en hausse en 2024 par rapport à 2023**. Seules 3 plateformes de catégorie 1 constatent des ventes en baisse.

Tonnages vendus sur les plateformes

Distribution des tonnages vendus sur les plateformes de réemploi en 2024 (en tonnes)



Par rapport à 2023, les tonnages vendus en 2024 sont...



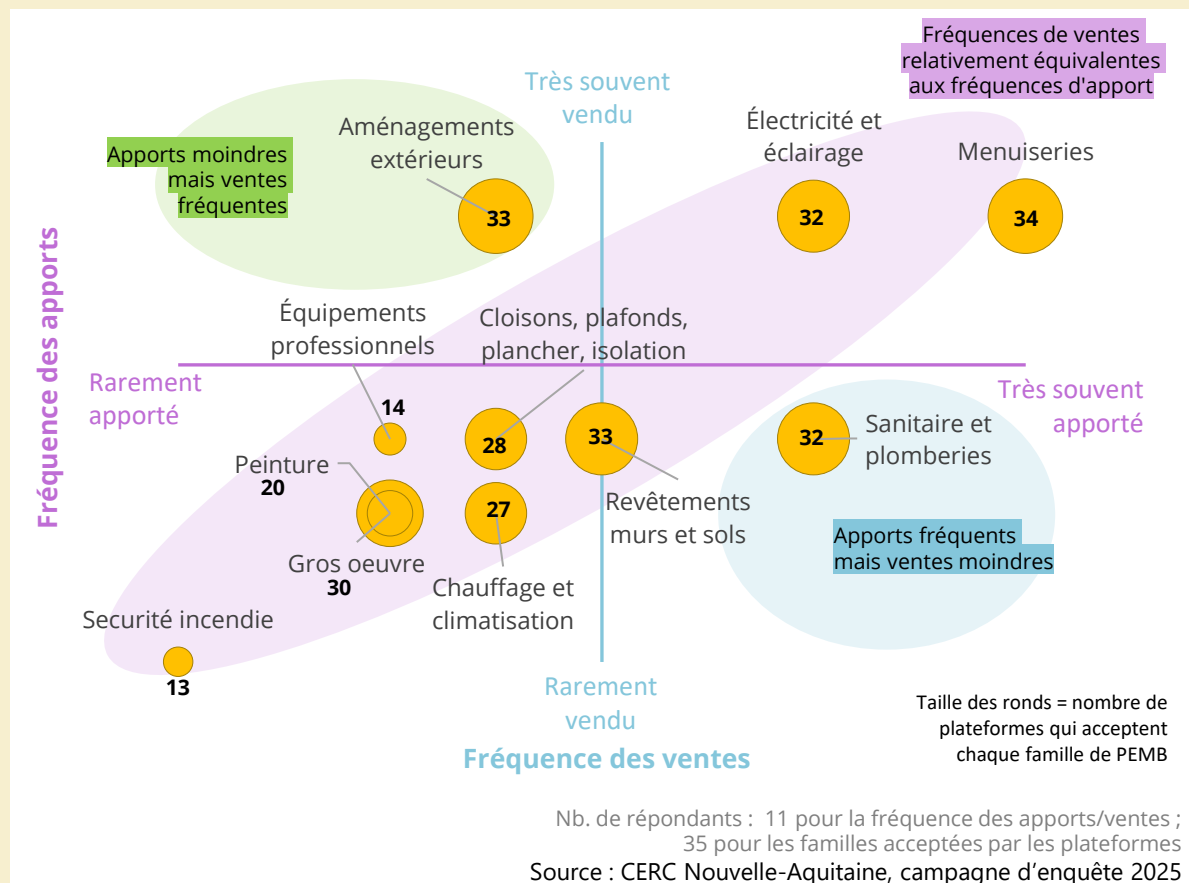
Nb. de répondants : 19

Source : CERC Nouvelle-Aquitaine, campagne d'enquête 2025

Fréquence des apports et des ventes selon les familles de PEMB



Répartition des familles de produits selon leur fréquence d'apport et de vente, ainsi que leur niveau d'acceptation dans les plateformes



→ **Menuiseries, électricité & éclairage, sanitaires & plomberie : les 3 familles de PEMB les plus souvent apportées sur les plateformes**

Les menuiseries, les éléments d'électricité et d'éclairage, ainsi que de sanitaires et de plomberie sont les 3 familles les plus souvent apportées sur les plateformes en 2024. **Les menuiseries, tout comme les éléments d'électricité et d'éclairage, sont également les familles dont les produits sont les plus souvent vendus** par les plateformes. Par ailleurs, la quasi-totalité des plateformes accueillent ces familles de PEMB.

Les aménagements extérieurs sont acceptés par une majorité de plateformes, et sont moyennement apportés sur les plateformes, mais sont très souvent vendus. Inversement, les éléments de sanitaires et plomberie sont souvent apportées sur les plateformes mais sont « moyennement » vendues.

NB : ces résultats sont à interpréter avec précaution en raison du nombre de répondants. Néanmoins, l'expertise acquise par la CERC Nouvelle-Aquitaine au cours de différents groupes de travail et réunions permet d'attester de la cohérence des tendances dégagées par ce graphique.



→ Les difficultés à capter le gisement et à vendre sont souvent liées à des raisons logistiques

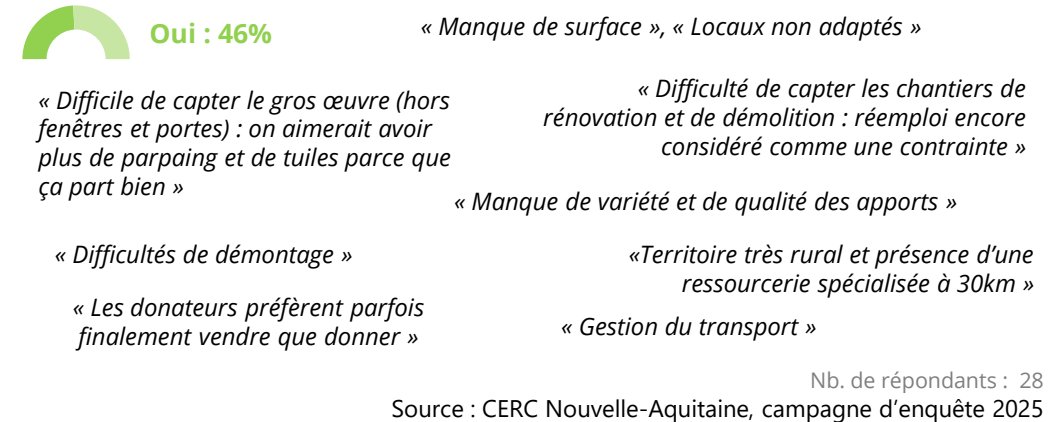
Dans l'ensemble, **près de la moitié des plateformes affirment rencontrer de difficultés à capter les gisements de PEMB**. Les explications évoquées sont variées, et dépendantes de l'organisation de chaque structure. Certaines plateformes mettent en avant des raisons logistiques (manque d'espace, gestion du transport, difficulté de capter les gisements issus de rénovation et de démolition qu'elles ne gèrent pas), des choix de filière (vente ou déchet plutôt que don), des spécificités territoriales (ruralité, concurrence proche), ou pointent du doigt des matériaux dont la captation est plus difficile (gros œuvre).

En termes de vente, la moitié des plateformes déclarent également rencontrer des difficultés, avec une plus forte proportion de plateformes de catégorie 1 concernées (71%, contre 27% des plateformes de catégorie 2). Les explications sont également propres à chaque plateforme : difficulté de trouver des repreneurs, notamment professionnels, manque de visibilité, peu d'apports de qualité, avec une mention de difficulté particulière pour les volets et menuiseries.

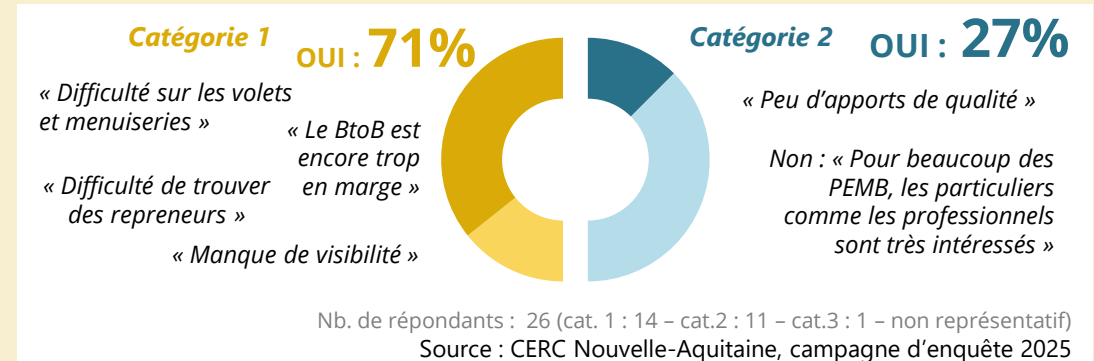
Par ailleurs, il est à noter que les plateformes sont en **concurrence** avec d'autres méthodes de gestion des PEMB : plateformes numériques, ventes sur chantier, réemploi in situ, plateformes temporaires... Elles constituent également un **interlocuteur supplémentaire** sur le chantier.

Difficultés à capter et vendre les PEMB de réemploi

Rencontrez-vous des difficultés pour capter les produits, matériaux et équipements du Bâtiment ?



Rencontrez-vous des difficultés pour vendre les produits, matériaux et équipements du Bâtiment ?



LES MEMBRES

La Cellule Économique Régionale de la Construction (CERC) Nouvelle-Aquitaine rassemble les acteurs publics et privés de l'acte de construire au niveau régional. Elle assure des missions d'observation, d'information et de concertation en développant des outils d'aide à la décision sur différentes thématiques : connaissance des marchés, investissement local, transition écologique et économie circulaire, infrastructures et emploi-formation.



BUREAU DE BORDEAUX : Maison du BTP, 1 bis Avenue de Chavailles 33520 Bruges / Tél : 05 47 47 62 43 / Email : bordeaux@cerc-na.fr

BUREAU DE LIMOGES : Maison du BTP, 2 allée Duke Ellington 87067 Limoges / Tél : 05 55 11 21 50 / Email : limoges@cerc-na.fr

SITE : www.cerc-na.fr ; www.cerc-actu.com

[in](#) @CERC Nouvelle-Aquitaine